

MODIFICATION 012

La présente modification vise à :

- 1) répondre aux questions des soumissionnaires éventuels;
- 2) réviser une réponse précédente; et
- 3) reporter la date de clôture de la demande de soumissions au **23 septembre 2019 à 14 h, HAE.**

1) QUESTION 98

Lorsque nous avons approché des partenaires pour obtenir leur signature, quelques-uns n'étaient pas certains de pouvoir signer avant la date de soumission, sommes-nous en mesure de soumettre avec les signatures en attente ou jointes à une date ultérieure?

RÉPONSE 98

Tous les renseignements requis doivent être soumis avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.

QUESTION 99

Un des organismes de notre collaborateur demande comment calculer les contributions en nature. Nous n'avons pas pu trouver de ligne directrice précise à ce sujet. Veuillez préciser.

RÉPONSE 99

Référez-vous à l'annexe I.

QUESTION 100

L'annexe G, le formulaire de signature, doit être signée par le DG ou son représentant de 3 ministères/organismes gouvernementaux différents ainsi que par le soumissionnaire.

Est-il nécessaire qu'ils signent chacun le même formulaire ou puis-je soumettre 4 exemplaires du formulaire que chaque DG a signé sur la ligne appropriée?

RÉPONSE 100

Des exemplaires séparés du formulaire peuvent être téléchargés dans la section annexe G de l'outil en ligne.

QUESTION 101

Dans la modification 5, l'annexe F, les encadrés pour la description des principales responsabilités de ce projet ont été supprimés tant pour le gestionnaire de projet que pour l'équipe de projet.

Toutefois, dans les descriptions, on demande toujours de fournir des détails sur les activités qu'ils entreprendront ou dont ils seront responsables dans le cadre du projet proposé. Devrions-nous détailler cette information dans des espaces vides dans les sections pertinentes (c.-à-d. gestionnaire de projet ou membre de l'équipe de projet) ou y a-t-il une autre exigence que je ne vois pas?

RÉPONSE 101

Il s'agissait d'une modification administrative à l'appel d'offres afin de clarifier le nombre de mots.

L'annexe F (document Word) doit être remplie (identifiant le gestionnaire de projet, projets, membres clés de l'équipe de projet, expérience et / ou qualifications, etc.) et téléchargée. En outre, l'outil de soumission en ligne contient une boîte de texte que les soumissionnaires devraient utiliser pour répondre aux informations requises à l'appui du critère relatif à PR-11 (maximum 2 000 mots).

QUESTION 102

La section ACS+ vaut 10 points et nous ne savons pas trop comment y répondre. Le lien vers le document qui s'y trouve n'est en fait qu'une refonte de la page du SCT.

Quelles sont les ressources ou les informations dont vous disposez qui pourraient nous aider à mieux nous guider dans cette section?

RÉPONSE 102

Veuillez consulter le cours ACS+ (<https://cfc-swc.gc.ca/gba-acsc/course-cours-en.html>) où les concepts clés, les facteurs et les exemples sont identifiés.

QUESTION 103

Nous proposons un projet en 2 phases. Dans la proposition pour la deuxième phase, pour le niveau actuel des EPS, devrions-nous indiquer le niveau actuel des EPS ou celui prévu à la fin de la phase 1 du projet?

RÉPONSE 103

Les projets échelonnés comprennent deux propositions distinctes. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives aux projets échelonnés, veuillez consulter l'annexe A - Paramètres du projet et projets échelonnés. La liste des EPS devrait être celle qui s'applique à cette phase distincte du projet.

QUESTION 104

Nous avons une proposition qui comprend trois étapes de travail et un plan de travail distinct a été élaboré pour chacune d'elles.

Pouvons-nous téléverser des plans de travail distincts pour chaque partie du projet ou faut-il tout regrouper dans un seul fichier Excel?

RÉPONSE 104

Non, maintenez le format de l'Annexe G, mais n'hésitez pas à ajouter des détails supplémentaires dans la section Informations supplémentaires (à votre discrétion).

QUESTION 105:

Dois-je avoir un gestionnaire de projet pour gérer le projet? Le CP du projet peut-il jouer le rôle de gestionnaire de projet en raison du financement limité et de la courte durée du projet?

Y a-t-il une limite budgétaire pour le(s) sous-traitant(s)?

RÉPONSE 105

Oui, voir l'annexe F - Expérience du gestionnaire de projet et des membres clés de l'équipe de projet :

L'équipe de projet est définie comme le gestionnaire de projet (ou le chercheur principal pour les études et les concepts) et tous les membres clés de l'équipe de projet, y compris le ministère responsable.

Se reporter aux paramètres financiers de l'annexe A - Types et paramètres des projets.

2) À la Modification 008, QUESTION et REPONSE 60:

SUPPRIMER:

RÉPONSE No 60 :

Voir la modification 005, question et réponse nos 43.

REPLACER PAR:

RÉPONSE No 60 :

Voir la modification 006, question et réponse nos 43. Voir également la question et la réponse 101 de cette modification.

3) La date de clôture de la demande de soumissions a été reportée au 23 septembre 2019 à 14 h, HAE.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.